



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
SIPOM DE REVEL
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt quatre, le treize février à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SIPOM de REVEL, sous la présidence de Madame Evelyne ROUANET.

Délégués titulaires

Délégués suppléants

Nom	Prénom	Statut	Procuration à	Nom	Prénom	Statut
AGAR	Nathalie	Absente		ADROIT	Sophie	Absent(e)
AUBOURG	Patrick	Présent		ANDRIEU	Rémi	Absent(e)
AUTHA	Sandrine	Présente		ARKI	Karine	Absent(e)
BEGARDS	Michel	Présent		AUBESQUIER	Nadine	Absent(e)
BENNES	Richard	Présent		BAHURET	Gisèle	Absent(e)
BERSEILLE	Pascal	Présent		BARBASTE	Pierre	Présent
BONNET	Denis	Présent		BATUT	Jean Pierre	Absent(e)
BOURGAREL	Roger	Présent		BERRO	Jean Christoph	Absent(e)
BOUSCATEL	Camille	Présent		BLANCHON	Alix	Absent(e)
BOUSQUET	Daniel	Présent		BONNEFOY	Magali	Absent(e)
CASTAGNE	Didier	Absent		BOYER	Michel	Absent(e)
CAZELLES	Jean Pierre	Absent		BRUNET	Magalie	Absent(e)
CESCATO	Francis	Présent		CALMEIN	François	Absent(e)
CHIABRANDO	Marc	Présent		CALMET	Nelly	Absent(e)
CLERGEAU	Serge	Présent		CAMINADE	Christian	Absent(e)
COLLOT	Adrien	Présent		CARLIER	Thierry	Absent(e)
CREPY	Fabrice	Présent		CAROCA	Jean	Absent(e)
DAMIEN	Mélanie	Absente		CARRIEROU	Elian	Absent(e)
DAYMIER	Marie-	Absente		CLOAREC	Francoise	Absent(e)
DE CAFFARELLI	Marie-Laure	Présente		CODECCO	Serge	Absent(e)
DEGRET	Jean-Jacques	Absent		CORDIEZ	Serge	Absent(e)
DELHON	Jacques	Présent		COSTIS	Mélaïne	Absent(e)
DÉRAMOND	Sébastien	Absent		COTTEREAU	Matthias	Absent(e)
DOUZE	Maarten	Présent		CREBASSA	Pascale	Absent(e)
FABRE	Christian	Présent		DE VILLELE	Philippe	Absent(e)
FABRE	Danièle	Présente	Proc.de M.PUJOL	DISS	Laurent	Absent(e)
FERRAN	Franck	Présent		DURAND	Marc	Absent(e)
FONTES	Gérard	Présent		FABRE	Élodie	Absent(e)
FOURNIER	Damien	Présent		FAGET(DA SILVA)	Odette	Absent(e)
GELIS	Guillaume	Présent		FIGNES	Jean-Claude	Absent(e)
GIRAULT	Katherine	Présente		GROTTO	Emmanuel	Absent(e)
GIRONIS	Julien	Absent		HERAILH	Pierre	Absent(e)
GLAUDE	Ludovic	Présent		IMART	Jean Luc	Absent(e)
GUY	Philippe	Absent		JONQUIERES	Vincent	Absent(e)
HAYANI	Véronique	Présente		JOURLIAC	Jean	Absent(e)
HERMET	Marion	Présente		LAPASSAT	Jean Luc	Absent(e)
ISMAN	Rémy	Absent		LEBRETON	Delphine	Absent(e)
LACROUX	Evelyne	Absente		LEROUX	Sophie	Absent(e)
LARROQUE	Laurence	Présente		LUCENA	François	Absent(e)
LAURENS	Lucienne	Absente		LUMEAU	Grégoire	Absent(e)
LAURENT	Anne	Présente		MAISON	Pierre	Absent(e)
LUCENA	François	Présent		MARTY	Francis	Absent(e)
LUX	Pierre	Absent		MAUREL	Danièle	Présente
MARIOJOLS	Roselyne	Absente		MERLIO	Gwenaël	Absent(e)
MARTORELL	Didier	Absent		METCHE	Marie-José	Absent(e)
PAPIN	Florence	Présente		MILHAVET	Marie Line	Absent(e)
PASTRE	Marie	Absente		MISSEY	Jean-Paul	Absent(e)
PORTA	Raymond	Présent		MONTAGNE	Patrick	Absent(e)
PORTES	Pierre	Présent		MOULIN	Dominique	Absent(e)
POUYANNE	Christophe	Absent		NGAI	Jeffrey	Absent(e)
PUJOL	Francis	Absent	Pouvoir à FABRE Danièle	ORLOWSKI	Cécile	Absent(e)
RAVET	Marc	Présent		OULES	Nicole	Absent(e)
REUSSER	Isabelle	Absente		PADIE	Yannick	Absent(e)
REY	Mickaël	Absent		PERRY PELISSIER	Samantha	Absent(e)
RIBAUT	Jean-Paul	Présent	Proc de ROUANET Géraldir	POUX	Emmanuel	Absent(e)
ROUANET	Evelyne	Présente	Proc de VANDEN BERGUE	PRADELLES	Vincent	Absent(e)
ROUANET ASTRUC	Géraldine	Absente	Pouvoir à RIBAUT Jean-Pa	RAYE	Michèle	Absent(e)
ROUGIER	Thierry	Présent		REGIS	Lionel	Absent(e)
ROUQUET	Serge	Absent		RIVAIRAN	Laëtitia	Absent(e)
SASTRE	Roland	Absent		ROUQUET	Jérémy	Absent(e)
SEGREVILLE	Lucette	Présente		SARRALDE	Julien	Absent(e)
SERRE	Benoît	Absent		SAURAT	Thierry -	Absent(e)
SOUAL	Jean-Pierre	Présent		SAURET	Jérôme	Absent(e)
TRETON	Brigitte	Présente		SICARD	Didier	Absent(e)
TROUDART	Corinne	Absente		TEISSEYRE	Régine	Absent(e)
VANDEN BERGUE	Isabelle	Absente	Proc. À ROUANET Evelyne	TEQUI	Maryse	Absent(e)
VERNIER	Jean Claude	Présent		TERRAT	Emmanuelle	Absent(e)
VERSCHUEREN	Paul	Absent		VAN DAELE	Charles	Absent(e)
VIALADE	Reine	Présente		VIGNA	Lionel	Absent(e)
VINCENT	Sophie	Absente		VIRVES	Pierre	Absent(e)
WEISSE	Damien	Absent		VIVIES	Sylvie	Absent(e)

Nombre de délégués titulaires présents : 42

Nombre de délégués suppléants présents : 2

Nombre de procurations : 3

Secrétaire de Séance : Madame Danièle FABRE

Objet : Débat d'orientation budgétaire

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Madame la Présidente rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

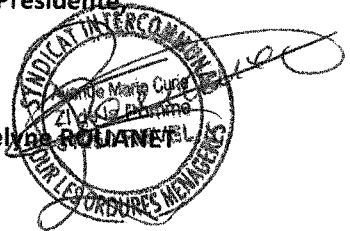
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres, prend acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

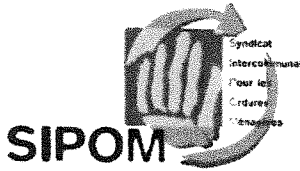
Fait à Revel, le 13 Février 2024,

Acte rendu exécutoire
Après son dépôt en préfecture le :
16 février 2024

La Présidente

Éveline ROLLANET





RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

I- Résultats prévisionnels 2023 :

Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice : 6 829 324.64 €

Total des recettes de fonctionnement de l'exercice : 6 926 675.44 €

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 97 350.80 €

Excédent cumulé reporté de fonctionnement : 1 367 250,69 €

Résultat prévisionnel de fonctionnement (002) : 1 464 601.49 €

Total des dépenses d'investissement de l'exercice : 1 213 751.16 € (dont 311 484.29 € de reste à réaliser).

Total des recettes d'investissement de l'exercice : 762 507.29 €

Résultat de clôture de la section d'investissement : - 451 243.87 €

Excédent cumulé reporté d'investissement : 446 628.96 €

Résultat prévisionnel d'investissement (001) : - 4 544.91 €

Résultat prévisionnel de clôture 2023 : 1 460 056.58 €

Résultat de clôture 2022 : 1 414 094.74 €

Résultat de clôture 2021 : 1 407 396.60 €

Constat :

Le résultat de clôture est en progression mais permet comme habituellement de couvrir 2.5 mois de dépenses de fonctionnement. En effet, les charges de fonctionnement ont progressé de 5.5 % en 2023 sur deux des postes les plus importants financièrement :

-les charges de traitement des déchets (+ 12%) ;

-les charges de personnel (+ 6.7%) ;

-les dépenses en matière de carburant, poste qui avait connu une forte hausse en 2022, est en baisse pour 2023 (- 49 451.84€).

Le taux de réalisation des charges traduit une programmation prudente pour les dépenses de personnel (91 %) et de gestion courante (94%).

Le taux d'exécution des charges générales, 52 %, s'explique par le fait que les crédits inscrits au chapitre 11, compte 6188, ne le sont qu'à titre de précaution et ne donnent pas systématiquement lieu à exécution. En 2023, 44 000 € ont été prélevés pour alimenter la décision modificative N°1 (projet notamment d'équipement des véhicules de collecte en éthylotest de démarrage).

Les recettes de fonctionnement ont globalement progressées de 6% en tenant compte du filet inflation (139 533 €), 4% en déduisant les recettes du filet inflation.

En termes d'investissement, les dépenses ont progressé de 8 % par rapport à l'exercice 2022. Elles ont permis de financer l'acquisition de deux camions d'ordures ménagères, et l'acquisition notamment de 2400 composteurs. Au niveau des recettes, nous avons encaissé 70 060 € de FCTVA et effectué un emprunt de 200 000 €. Pour le reste, l'investissement est financé par l'excédent de fonctionnement étant donné que nous ne pouvons pas prétendre à des dotations ou à des subventions d'équipement.

La nature du SIPOM (syndicat mixte fermé), sa compétence unique et le transfert d'une partie

de cette compétence, sa dépendance au reversement des collectivités adhérentes, impactent fortement sa structure budgétaire et réduisent sa marge de manœuvre en termes de dépenses et de recettes. L'analyse financière conduite par le conseiller aux décideurs locaux du Service de Gestion Comptable de REVEL (Trésor Public) nous a permis de dégager un ratio de rigidité important sur les exercices de 2020 à 2022.

Le ratio de rigidité des charges structurelles est un pourcentage qui permet d'apprécier la proportion des dépenses obligatoires par rapport aux recettes de fonctionnement réelles. Plus ce ratio est élevé plus la marge de manœuvre de la collectivité est faible. Ce ratio a été évalué à 76% pour les exercices de 2020 à 2022.

Cette analyse financière a permis par ailleurs, de confirmer la bonne santé financière du syndicat et de ses ratios financiers qui pourront lui permettre de réaliser des projets et de pouvoir financer ses investissements.

II- Orientations budgétaires 2024 :

A l'image de l'ensemble des acteurs du service public de gestion des déchets ménagers, le SIPOM doit faire face aux nouvelles contraintes réglementaires qui se succèdent depuis la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 et la nouvelle trajectoire de la TGAP fixée par la loi de finances pour 2019.

L'année 2024, s'inscrit dans la poursuite de l'extension des consignes de tri avec le déploiement obligatoire au 1^{er} janvier 2024, du traitement à la source des biodéchets. Cette échéance entraîne un accroissement des acquisitions d'équipements à fournir aux administrés (composteurs individuels, bioseaux, lombricomposteurs et composteurs collectifs financés en investissement), des dépenses croissantes en matière de communication et de pédagogie du tri. C'est aussi, pour le SIPOM l'année de la mise en œuvre de la réorganisation des circuits de collecte établis dans le but commun de corrélérer et de rationaliser les évolutions du territoire et les besoins des administrés.

La conjoncture économique impacte de plein fouet les dépenses du SIPOM en matière **d'acquisition de fournitures et de carburant**. Ce poste pèse 6% dans le budget du SIPOM. Toutefois, les perspectives 2024 sont meilleures. D'après l'INSEE, la désinflation est en bonne voie. Selon ses estimations, le rythme des hausses de prix devrait poursuivre sa décrue et tomber à 2.6% fin juin 2024, tandis que l'inflation sous-jacente serait ramenée à 2 %. Concernant les charges de carburant, l'agence d'information sur l'énergie prévoit que les prix du pétrole brut s'établiront à peu près au même niveau qu'en 2023 : 82 \$/b en 2024 contre 80\$/b en moyenne en 2023. Les consommations en litres relevées par notre station carburant pour 2023 sont de 204 408 litres. Ces consommations n'intègrent pas la fourniture en carburant de deux véhicules légers qui fonctionnent à l'essence. Il est donc envisagé d'ajuster la proposition budgétaire en matière de carburant à **420 000 €**.

En matière de **fourniture électrique**, le contrat conclu avec EDF est arrivé à terme au 31/12/2023. Après consultation de plusieurs fournisseurs : TOTAL ENERGIES, ENGIE, EDF, ENI... La proposition économiquement la plus avantageuse et qui a donc été retenue est celle d'ENI au montant annuel prévisionnel de **16 602.95 €** et avec les prix de l'énergie maintenus pour 22 mois (fin octobre 2025).

Concernant les **dépenses de personnel** :

❖ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : version de décembre 2023

Catégorie	Grade	Fonctions	Postes ouverts		Effectivement pourvu titulaire	Effectivement pourvu contractuel
			TC	TNC		
A	Attaché territorial	Responsable administratif	1		1	
B	Rédacteur	Secrétaire	1			
C	Adjoint Administratif ppal de 1 ^{ère} c	Secrétaire	1		0.9	

€	Adjoint administratif ppal de 2eme cl	Secrétaire	1			
C	Adjoint administratif	Secrétaire	1		1	
	TOTAL Filière administrative		3	0	2.9	
A	Ingénieur Hors Classe	Directeur	1		1	
B	Technicien ppal 1 ^{ère} classe	Responsable Serv. relations aux usagers	1		1	
C	Agent de maîtrise principal	Coordinateur Serv. collecte	1		1	
C	Agent de maîtrise	Chauffeur-Ripeur	6		6	
C	Adjoint technique ppal de 1 ^{ère} classe	Chauffeur-Ripeur	8		7.6	
C	Adjoint technique ppal de 2 ^{ème} classe	Resp Serv. collecte et maintenance	2		2	
C		Mécanicien	1		1	
C		Chauffeur-Ripeur	11		11	
C		Coordinateur Serv. relations aux usagers	1		1	
C	Adjoint technique	Chauffeur-Ripeur	7		7	
		Animateur prévention du tri	1		1	
		Agent chargé des interventions	2		1	1
		Chaudronnier	2		2	
		Agent de maintenance du site	1			1
C	Adjoint technique – non permanent		3			
	Total filière technique		48		42.6	2
C	Adjoint territorial d'animation	Animateur prévention du tri	1		1	
	Total filière animation		1		1	
TOTAL GENERAL			52	0	46.50	2

❖ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : version de janvier 2024**

Catégorie	Grade	Fonctions	Postes ouverts		Effectivement pourvu titulaire	Effectivement pourvu contractuel
			TC	TNC		
A	Attaché territorial	Responsable administratif	1		1	
C	Adjoint Administratif ppal de 1 ^{ère} c	Secrétaire	1		0.9	
C	Adjoint administratif	Secrétaire	1		1	

	TOTAL Filière administrative		3	0	2.9	
A	Ingénieur Hors Classe	Directeur	1		1	
A	Ingénieur	Responsable prévention et valorisation des déchets	1			
B	Technicien ppal 1 ^{ère} classe	Responsable prévention et valorisation des déchets	1		1	
C	Agent de maîtrise principal	Coordinateur Serv. collecte	1		1	
C	Agent de maîtrise principal	Chauffeur-Ripeur	1			
C	Agent de maîtrise	Chauffeur-Ripeur	8		6	
C	Agent de maîtrise	Responsable serv collecte	1			
C	Adjoint technique ppal de 1 ^{ère} classe	Chauffeur-Ripeur	8		7.6	
C	Adjoint technique ppal de 1 ^{ère} classe	Coordinateur Serv prévention	1			
C	Adjoint technique ppal de 2 ^{ème} classe	Resp Serv. collecte et maintenance	2		2	
C		Mécanicien	1		1	
C		Chauffeur-Ripeur	11		11	
C		Coordinateur Serv. prevention	1		1	
C		Chauffeur-Ripeur	7		7	
	Adjoint technique	Animateur prévention du tri	1		1	
		Agent chargé des interventions	2		1	1
		Chaudronnier	2		2	
		Agent de maintenance du site		1		1
C		Adjoint technique – non permanent		0		
	Total filière technique		50	1	42.6	2
C	Adjoint animation ppl 2 ^{ème} classe	Animateur prévention du tri	1			
C	Adjoint territorial d'animation	Animateur prévention du tri	1		1	
	Total filière animation		2		1	
TOTAL GENERAL			55	1	46.50	2

Les dépenses de personnel évoluent d'une part, à travers l'évolution des carrières des agents :

- Les **avancements d'échelon** : avancement automatique à l'ancienneté = + **10 161 €** ;
- Les **avancements de grade et les promotions internes** : l'autorité territoriale est compétente pour déterminer les avancements de grade selon les critères établis au sein des lignes directrices de gestion et dans le respect en amont, des conditions fixées

par le cadre d'emploi de chaque grade. 3 avancements de grade sont prévus pour 2024. Les promotions internes nécessitent l'aval de l'autorité territoriale, selon les critères établis au sein des lignes directrices de gestion du SIPOM pour une présentation du dossier auprès du CDG 31. C'est ensuite, le CDG 31 qui détermine en fonction des critères établis au sein de ses propres lignes directrices de gestion et des ratios départementaux, la recevabilité des dossiers. Présentation de 4 dossiers prévus pour 2024 : 3 promotions internes d'agent de maîtrise dont 1 suite à la réussite de l'examen professionnel en 2023 et présentation d'un dossier d'ingénieur suite à la réussite à l'examen en 2022 = + 3 072 €.

D'autres parts, plusieurs évolutions réglementaires sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2024. En effet, les dépenses de personnel seront impactées par :

- **L'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2024** : le taux horaire du SMIC passe 11€65 au lieu de 11€52 depuis le mois de mai 2023.
- **La revalorisation des indices majorés au 1^{er} janvier 2024** : revalorisation de 5 points des indices majorés pour toutes les grilles. Les grilles indiciaires sont donc modifiées au 1^{er} janvier 2024 et l'indice minimum de traitement passera de 361 à 366. Ce qui ramène le taux horaire minimal à **11.88 €/h = + 13 587 €**.
- **La monétisation des jours de CET** : à compter du 1^{er} janvier 2024, ceux-ci passent à 150€ (contre 135€) pour la catégorie A, 100 € (contre 90 €) pour la catégorie B et 83 € (contre 75 €) pour la catégorie C.
- **Le relèvement du taux URSSAF, vieillesse sur totalité, taux patronal** : 2.02 € au lieu de 1.90 €.

Et, les évolutions du régime indemnitaire : comme avec la revalorisation annuelle de **l'indemnité compensatrice de hausse de la CSG = + 1000 €**, et les réévaluations annuelles des montants de **l'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel = + 11 160 €** de revalorisation.

Reste à délibérer la question du versement de la **prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**. En effet, les organes délibérants des collectivités territoriales, peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics. Elle vise à soutenir le pouvoir d'achat des agents publics percevant une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 €. L'organe délibérant doit déterminer le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème déterminé.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant Maximum 100 %	Montant Réévalué 90 %	Montant Réévalué 80 %	Montant Réévalué 70 %	Montant Réévalué 60 %	Montant Réévalué 50 %
Inférieure ou égale à 23 700 €	800	720	640	560	480	400
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700	630	560	490	420	350
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600	540	480	420	360	300

Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500	450	400	350	300	250
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400	360	320	280	240	200
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350	315	280	245	210	175
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale 39 000 €	300	270	240	210	180	150
Supérieure à 39 000 €	0	0	0	0	0	0
TOTAL ESTIMATION	34 252.41 €	30 827.17 €	27 401.93 €	23 976.69 €	20 551.45 €	17 126.21 €

Les heures de recours au recrutement de contractuels : 18 704.41 heures en 2023 contre 25 543.62 heures en 2022. Deux départs en retraite d'agent en maladie sur le long terme ont été enregistrés et ont été remplacés par deux agents titulaires. Le recours aux remplacements d'agent est également rationalisé.

L'année 2024 devrait connaître le départ en retraite de 2 agents : un chauffeur-ripeur et un agent de collecte du verre, tous deux à temps complet. Ces agents étant absents depuis plusieurs années pour de lourdes pathologies, leur remplacement statutaire a déjà été effectué (indispensable au niveau du verre et mutation interne pour un agent de collecte).
Pas de recrutement statutaire cette année : remplacement par un agent contractuel de l'agent qui a muté en interne.

Bilan 2023 des tonnages collectés :

	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Déchets résiduels (en tonnes) collectés	9167	10494	10236	10387	10634	10365	10366	9969	9338	8465
Collecte sélective (en tonnes) collectés	2064	2570	2605	2793	2856	2927	3086	3144	3179	3439
Tonnage collecté verre (en tonnes)	1105	1437	1487	1542	1569	1647	1790	1826	1780	1811
Tonnage biodéchets des pros (en tonnes)							49,38	127,68	110	137
Population INSEE du territoire SIPOM (pop municipale)	34607	43648	43988	44458	44525	45041	45259	45595	45952	46214
	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio Déchets résiduels (en kg/an/hab)	265	240,42	232,70	233,64	238,83	230,13	229,04	218,65	203,00	183,17
Ratio Collecte sélective (en kg/an/hab)	60	58,88	59,22	62,82	64,14	65,00	68,19	68,95	63,20	74,42

ratio verre (en kg/an/hab)	32	31,00	33,81	34,69	35,24	36,57	39,55	40,05	38,70	39,19
ratio biodéchets (en kg/an/hab)							1,09	2,80	2,39	2,97

Le bilan des tonnages qui vient d'être établi permet de confirmer des éléments positifs. En effet, les tonnages collectés en 2023 de 8465 Tonnes d'ordures ménagères sont inférieurs à ceux qui avaient été pris comme base de calcul lors de l'établissement du budget prévisionnel 2023 (9500t). Cela signifie que lors de l'estimation des coûts de traitement 2023, nous avons prévu pour le financement des coûts de traitement : 3 282 576 € et qu'en réalité, sur la base des tonnages collectés, nous n'avons dépensé que 3 113 718 € (montant à affiner lorsque TRIFYL nous aura adressé la facture du 4^{ème} trimestre 2023). La différence entre ces 2 montants (168 858 €) sera bien évidemment reversée au budget 2024 et les administrés seront ainsi « récompensés » de leurs efforts en matière de réduction des déchets.

Les frais de traitement des déchets :

Rappel des tarifs de traitement 2023		
Capitation 28 € HT		TGAP 51 €/tonne HT
Déchets résiduels	Jusqu'à 213 Kg/an/hab	Au-delà de 213 Kg/an/hab
Prix à la tonne HT avec TGAP et taxe communale incluse	166.00 €	249.00 €
Collecte sélective	Jusqu'à 63 Kg/an/hab	Au-delà de 63 Kg/an/hab
Prix HT à la tonne	20 €	10 €
refus HT TGAP comprise		83 €
déclassement 40 %		166 €
Biodéchets	55 €/t	

Tarifs de traitement 2024		
Capitation 32 € HT		TGAP 58 €/tonne HT
Déchets résiduels	Jusqu'à 190 Kg/an/hab	Au-delà de 190 Kg/an/hab
Prix à la tonne HT avec TGAP et taxe communale incluse	190.00 €	285.00 €
Collecte sélective	Jusqu'à 65 Kg/an/hab	Au-delà de 65 Kg/an/hab
Prix HT à la tonne	20 €	10 €
refus HT TGAP comprise		95 €
déclassement 40 %		190 €
Biodéchets	jusqu'à 8Kg/an/hab	au-delà de 8 kg
Bio déchet sac	95 €	47.50 €
Bio déchet Vrac	63 €	

Estimation des couts de traitement 2024

	Nbre, quantité	ratio/habitant Kg/an/hab	seuil Kg/an/hab	prix/tonne jusqu'au seuil en € HT	quantité au dessus du seuil	prix/tonne au-delà du seuil en €HT	Total HT	taux de TVA	Total TTC
Capitation	46214			32			1 478 848	10%	1 626 733 €
OMR	8500	183.17	190	190	0	285	1 615 000	10%	1 776 500 €
Collecte sélective des emballages	3500	74.42	65	20	496.09	10	65 039	5.50%	68 616 €
Refus de tri	700			95			66 500	10%	73 150 €
									0 €
Bio déchets vrac	150			63			9450	5.50%	9 970 €
Bio déchets sac	10			95			950	5.50%	1 002 €
TOTAL							3 235 787		3 555 971 €

Concernant la projection 2024, les tarifs ayant été fixés par le Conseil Syndical de TRIFYL (voir tableau ci-dessus) et le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2024 donné par l'INSEE, il revient aux élus du SIPOM d'estimer les tonnages qui seront collectés sur la totalité de l'année. En espérant éviter toute hausse du tonnage des ordures ménagères et maintenir au moins celui de la collecte des emballages, on peut évaluer à 8500 tonnes d'OMR et 3500 tonnes de collecte sélective. Sur les bases de cette hypothèse il faudrait bâtir le budget en comptant 3 555 971 € TTC en dépense de traitement.

En recettes :

Le SIPOM se finance à hauteur de 68 % par les participations des Communautés de Communes adhérentes et à hauteur de 10 % par les recettes de la redevance spéciale. Les recettes de la redevance spéciale appliquée pour la collecte des déchets auprès des professionnels, devraient progresser d'environ 10 % compte tenu de la hausse des tarifs votés lors du conseil syndical du 21 novembre et de la poursuite de la démarche de contractualisation avec les professionnels producteurs de déchets. Il est à noter que cette recherche de contrats vise désormais les plus petits points de production (petits artisans et commerçants) les points les plus importants (industries, maisons de retraite, ..) ayant été les premiers ciblés lors de la mise en place de la redevance spéciale.

L'investissement :

Les postes les plus importants concernent comme chaque année le renouvellement régulier du matériel roulant et du mobilier de collecte.

En 2024 le renouvellement de 2 camions est envisagé. Le premier véhicule, est une benne de

12T pour laquelle l'attribution du marché a été actée lors du Conseil Syndical du 21 novembre 2023. La livraison devrait intervenir durant le second semestre 2024. Le second, si le programme d'investissement est validé, fera l'objet d'une procédure d'appel d'offre et compte tenu des délais de publicité et de livraison ne pourra pas nous être livré avant le début de l'année 2025.

Pour le mobilier de collecte le programme proposé est en très grande partie constitué par un renouvellement de matériel (bacs collectifs, individuels et colonnes à verre). Un effort particulier est proposé pour l'acquisition de composteurs (1500 pièces).

Extrait du registre des délibérations SIPOM de REVEL, Conseil Syndical du 13 février 2024

SUIVI DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte	Investissement	Propositions nouvelles	Engagé	Réalisé	TOTAL Budget 2024	Commentaires
2031	Frais d'études : servitude de la Jasse Sous-total-Immo incorporelles	10 000.00 € 10 000.00 €	0.00 €		10 000€ 10 000.00 €	
2182	1 camion BOM 19 tonnes (remplacement EQ-231-VK) 1 Camion 12T BOM + flochage (Biodéchets) Véhicule de collecte des encombrants 3.5 T Flocage Véhicule de collecte des encombrants 3.5T 1 camion Bom 19 t + flochage (remplacement DN-580-AL marché F2023-01) Enveloppe grosses réparations véhicules : moteur, boîte à vitesse Equipement GPS: 3 véhicules (collecte des encombrants et deux BOM) Installation Ethylotests (2 véhicules) Sous total-Matériel de transport	230 000 € 152 000 € 2 000 € 0 € 17 500 € 6 000 € 3 000 € 410 500.00 €	 107 748.00 € 1 164.00 € 778.80 € 32 093.28 € 195 664.08 €	 53 880.00 € 608 000.00 €	230 000.00 € 152 000.00 € 53 880.00 € 2 000.00 € 107 748.00 € 18 664.00 € 6 778.80 € 35 093.28 € 608 000.00 €	53 880 - 6 175 de remises pour les pénalités=47 705 € reprise carrosserie 317CKZ31 engagé pour véhicule de collecte des encombrants 23 camions engagés en 2023 + 2 BOM
2158	20 colonnes à verre (1100 €/pièce) 250 bacs COLLECTIFS de collecte OM (170€/pièce) 250 bacs COLLECTIFS de collecte CS (170€/pièce) 500 bacs CS particuliers:180l, 240l (35€/pièce) 500 bacs OM particuliers (30€/pièce) 1500 composteurs, bioseaux, guides (55€/pièce) 20 composteurs collectifs (100€/pièce) 20 lombricomposteurs (70€/pièce) Equipement collecte biodéchets: bacs, caisses-palettes... Acquisition table de tri	22 000 € 42 500 € 42 500 € 17 500 € 15 000 € 82 500 € 2 000 € 1 400 € 3 000 €	 51 928.80 € 1 756.56 € 1 344.59 € 3 840.00 €	12 614.40 € 14 294.40 € 22 317.60 € 12 900.00 € 17 713.20 € 16 670.70 € 1 583.76 €	34 614.40 € 56 794.40 € 64 817.60 € 30 400.00 € 32 713.20 € 151 099.50 € 5 340.32 € 2 744.59 € 6 840.00 €	28 colonnes 100 bacs 660l 100 bacs 770l, 28 660l 100 180l, 200 240l 250 120l, 250 140l, 14 240l 1300 composteurs et 1945 bioseaux 40 620l 16 lombricomposteurs 20 120l et 20 200l (pbm factu)

	Embases béton pour amgt des points de collecte	2 000 €			2 000.00 €
	Outillage atelier	10 000 €			10 000.00 €
	Outillage prévention	2 000 €			2 000.00 €
	Sous-total-Installations, matériel et outillage techniques	242 400 €	156 964.01 €		400 000.00 €
2183	Sous total-Matériel informatique	0.00 €	0 €		0 €
	Abris pneus	5 000.00 €			5 000 €
	Extension vidéo surveillance	3 000.00 €			3 000 €
	La jasse: travaux sur filtre à sable	40 000.00 €			40 000 €
	Goudronnage: aire de stockage des bacs	10 000.00 €			10 000 €
	Sous total-Installations générales, agencements, aménagements des constructions				58 000 €
2184	Mobilier salle de pause et bureau	5 859 €	2 141.28 €		8 000.00 €
	Remplacement chaises salle de réunion	3 000 €			3 000.00 €
	Sous total-Matériel de bureau et mobilier	5 858.72 €	2 141.28 €		11 000.00 €
2112	Reprise voirie: rond point, accès interne service relations aux usagers	0.00 €	15 951.84 €		15 951.84 €
	Sous-Total-Terrains de voirie		15 951.84 €		16 000.00 €
2188		5 000.00 €			5 000.00 €
	Sous total-Autres immobilisations corporelles	5 000.00 €	0.00 €		5 000.00 €
	TOTAL GENERAL	673 759 €	370 721.21 €		1 108 000.00 €